



# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2021 Validé en séance du 28 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Gagnac-sur-Garonne se sont réunis à dix-huit heures trente sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vingt et un septembre, dans la salle du Conseil Municipal.

## **ETAIENT PRESENTS :**

Patrick BERGOUGNOUX, Thierry CASTELLA, Gilles CHARLAS, Éric CHOLOT, Eric DELEMAILLY, Sabine DUPLAN, Ana FELDMAN, Stéphane FLEURY, Régis GRIMAL, Véronique LAVERROUX, Marc LEBARILIER, Henri PEYRAS, Michel SIMON, Virginie SIRI, Angèle SOUROU, Françoise TRUC, Valérie VENZAC.

## **ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :**

Marie DUCOS à Virginie SIRI, Olivier GAU à Valérie VENZAC, Gaëlle RATIE à Michel SIMON, Krista ROUTABOUL à Michel SIMON.

**ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES :** Vanessa FRAYCINET, Djamel YAKOUBI.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Sabine DUPLAN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juillet 2021.
- Délibérations à l'ordre du jour :

- Rapporteur : M. Patrick BERGOUGNOUX

- 2021-52 : TFPB Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation : proposition à 40% de la base imposable :

Le CM approuve à l'unanimité

- 2021- 60 : DM : imputation définitive immobilisations état de l'actif

N° INVENTAIRE	MANDAT	ANNEE	MONTANT	IMPUTATION PROVISOIRE	IMPUTATION DEFINITIVE
664-2031	883	2016	6 600.00	2031	21312
664-2031	1423	2016	4 800.00	2031	21312
664-2031	1760	2016	4 800.00	2031	21312
664-2031	9	2017	4 800.00	2031	21312
664-2031	466	2017	3 000.00	2031	21312
664-2031	482	2017	2 475.97	2031	21312
		<b>TOTAL</b>	<b>26 475,97€</b>		

Le CM approuve à l'unanimité

- 2021- 61 : DM : Système informatique mairie

Opérations	Dépenses	Recettes
Non affecté	373 010,26 €	1 827 183,70 €
N°1703 – Rénovation micro-crèche		37 000,00 €
N°1803 - Agenda d'accessibilité programmée		12 555,15 €
N°1806 - Cimetière	47 957,84 €	
N°1807 – Groupe scolaire/bibliothèque/parvis	750 000,00 €	
N°1904 – Véhicule électrique	19 031,90 €	4 431,15 €
N°2002 – Equipements communaux divers		3 482,15 €
N°2006 – Fermeture site Campistron		15 347,85 €
N°2101 – Entretien bâtiments communaux	150 000,00 €	
N°2102 – Equipements communaux divers	70 000,00 €	
N°2103 – Maison du passeur	30 000,00 €	
N°2104 – Décorations de Noël	50 000,00 €	
N°2105 – Panneaux lumineux	40 000,00 €	
N°2106 – Jeu école maternelle	25 000,00 €	
N°2107 – PPMS sécurisation écoles	15 000,00 €	
N°2108 – Vidéo protection	100 000,00 €	
N°2109 – Columbarium	20 000,00 €	
N°2110 – Equipements sportifs	100 000,00 €	
N°2111 – Véhicule de service	30 000,00 €	
N°2112 – Système d'info mairie	80 000,00 €	
<b>Total des opérations d'investissement</b>	<b>1 900 000,00 €</b>	<b>1 900 000,00 €</b>

Le CM approuve à l'unanimité

- 2021- 62 : Prolongation délai de réalisation du marché de rénovation du cimetière  
Délai prolongé jusqu'au 28/02/2022.  
Le CM approuve à l'unanimité

- Rapporteur : M. Henri Peyras

- 2021-53 : SDEHG rénovation des prises électriques pour les illuminations de Noël  
Le CM approuve à l'unanimité

- 2021-54 : SDEHG : GOBO  
Le CM approuve à l'unanimité

- Rapporteur : M. Gilles CHARLAS

- 2021-55 : Création d'un poste à temps complet d'adjoint technique au sein du service  
entretien dans le cadre du dispositif emploi compétences  
Le CM approuve à l'unanimité

- 2021- 56 : Création d'un poste à temps complet d'adjoint d'animation au sein du service  
animation dans le cadre du dispositif emploi compétences  
Le CM approuve à l'unanimité

- 2021-57 : Création d'un poste non permanent à temps non complet (20h hebdomadaires) au  
sein de la filière administrative, adjoint administratif, échelon 7 : chargé de communication  
Le CM approuve à l'unanimité

- 2021-58 : Création d'un poste non permanent à temps non complet (30h hebdomadaire) au  
sein de la filière animation  
Le CM approuve à l'unanimité

- Rapporteur : Mme Virginie SIRI

- 2021- 59 : Adoption du règlement du Relais Petite Enfance (ex RAM)  
Le CM approuve à l'unanimité

- Rappel des prochaines dates
- Questions diverses

Monsieur Le Maire clôt le conseil municipal à 20h.